

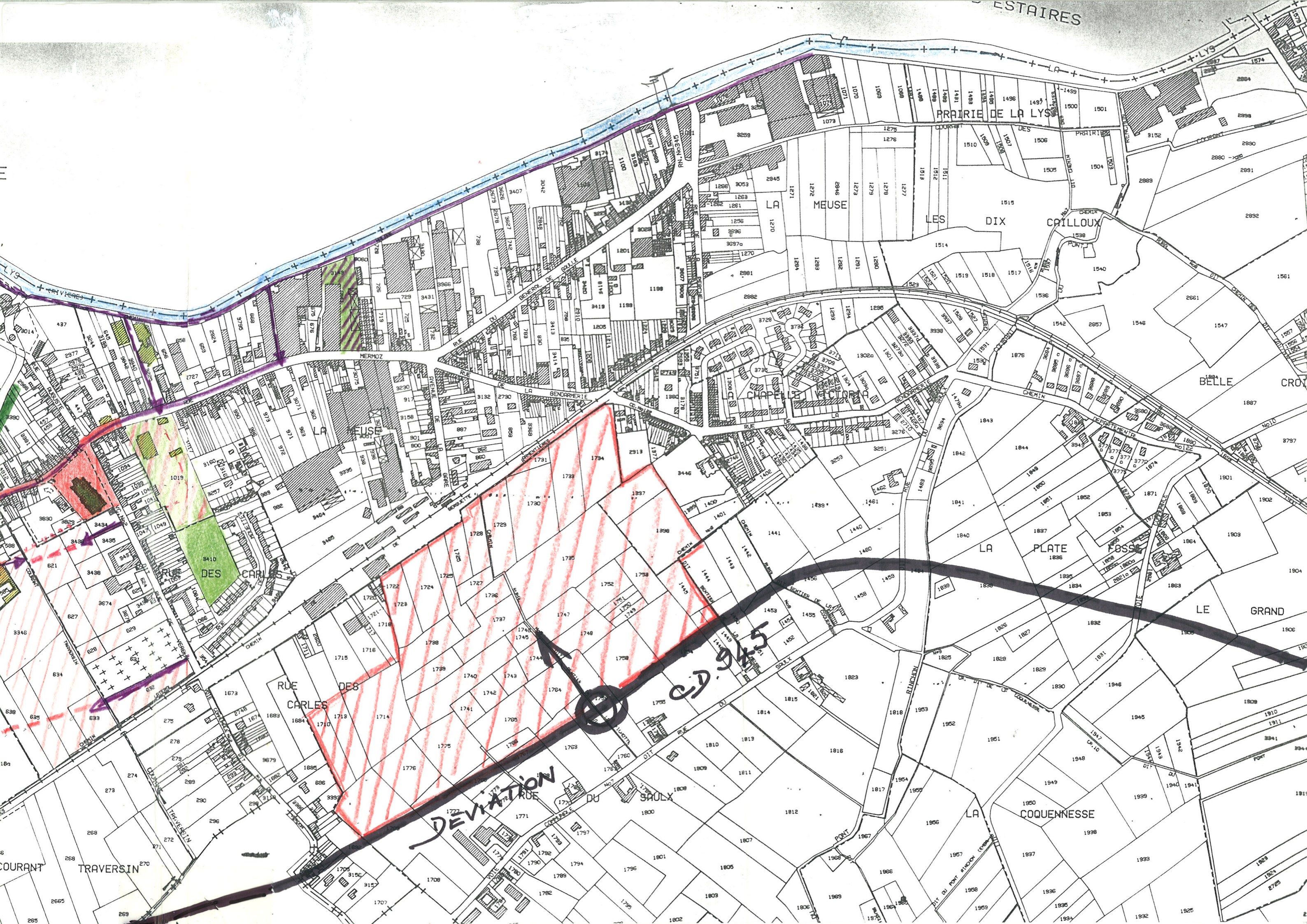


COMMUNE DE LA GORGUE

Canevas -
document programme
F.A.C.V.

Juillet 1990





ESTAIRES

PRAIRIE DE LA LYS

LA MEUSE

LES DIX

CAILLOUX

BELLE CROIX

LA PLATE FOSSE

LE GRAND

LA COQUENNESSE

RUE DES CARLES

DEVIATION

RUE DU SAULX

945



COURANT

TRAVERSIN

RUE DES CARLES

RUE DES CARLES

RUE DES CARLES

RUE DES CARLES

RUE DES CARLES

RUE DES CARLES



COMMUNE DE MERVILLE

COMMUNE

Projet de Bassin de Loisirs

BEAUPRE

ROQUETTE

LA VILLE

LE MARAIS

LE PETIT ENVIE

COURANT

TRAVERSIN

CPAS-DE-CALC

PETIT ENVIE

ESTREMI



A - LE C.D. 945

Axe à fort transit (9000 véhicules / jour), il est aussi l'épine dorsale de la commune, constituant le noyau ancien du village et desservant la majorité de ses édifices et lieux publics.

Son projet, de déviation par le sud du centre urbain, est l'occasion pour l'équipe municipale, de mener dès aujourd'hui une réflexion sur la requalification de l'ensemble du coeur du village.

1 - Notion de centre

- institutionnalité (mairie, église...)
- plaisir à vivre
- sentiment communautaire (appartenance au village)

2 - Ouverture des équipements sur le C.D.

- liaison physique
- signal

3 - Fonctionnalité des lieux - usage confortable

Basés sur le devenir du C.D 945 , future voie communale.

4 - Liaisons parallèles au C.D. plus villageoises

- complémentarité avec le C.D.
- liaisons avec les extentions urbaines futures au Sud de la voie ferrée (Rocade déviation C.D 945)



B - L'EAU : LA LYS ET LA LAWE

1 - Echelle d'usage

- Tourisme loisirs
- Consommation villageoise

Lys et Lawe : cf. - le contrat de rivière.
- étude sur la Lawe (M.Dancoine)

2 - Echelle institutionnelle

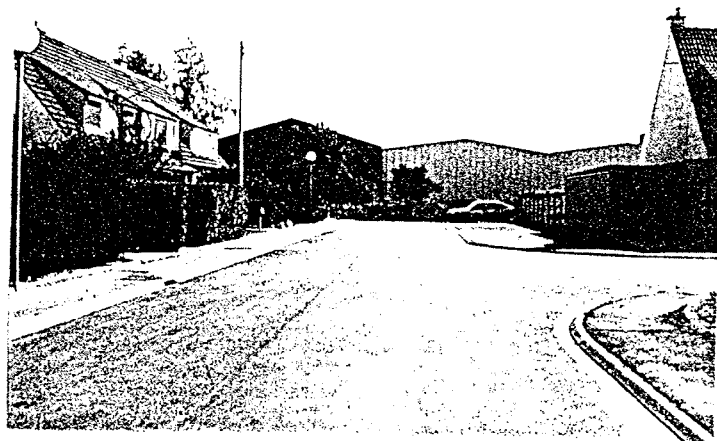
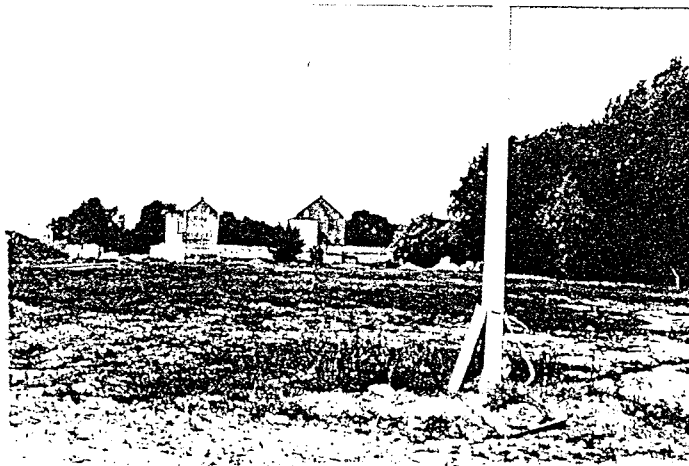
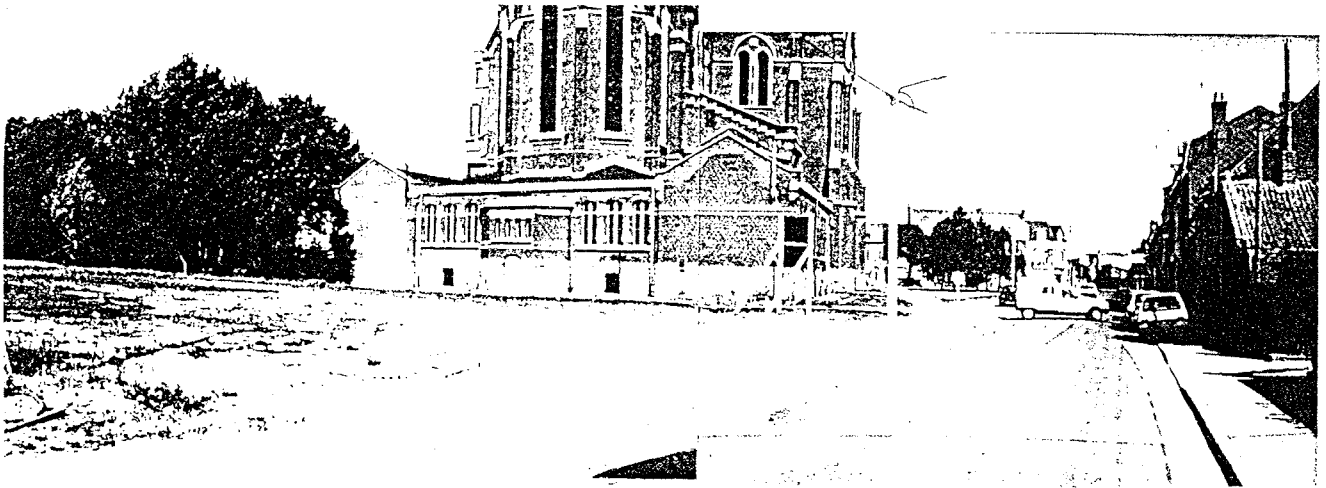
- Passages au dessus de la Lys : entrées de ville
Absence de mise en scène de la Lys, vues non travaillées
Organisation urbaine dos à la rivière :
(fonds de parcelles privées, salle des fêtes, intermarché)
Absence de fenêtres sur la rivière

3 - Moyens à mettre en oeuvre

- Notion de complémentarité de site entre Lys canalisée et Lawe. Usages différenciés. Ex: base de loisirs sur la Lawe et centre d'hébergement de classes nature, base nautique sur la Lys adaptée au tourisme fluvial)
- Notion de hiérarchie d'espaces
Définition de séquences où l'eau intervient différemment suivant la nature de l'aménagement des berges (privé - communal équipement - communal public - historique - etc...)
- Adaptation des matériaux et du vocabulaire à chacune des séquences.
(berges fond de parcelles en amont du centre socio-culturel, berges faces au centre socio-culturel, Pont aux vaches, Rue du Bassin).

4 - Partenariat

- Contrat de rivière (Etat/Région)
- Voies Navigables (Lawe/Lys)



C - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - Fonctionnalité propre

2 - Accrochage à l'existant

3 - Implications futures

- Diagnostic et recensement des disfonctionnements pouvant être résolus par l'extension urbaine

- Mutation changement de destination d'autres secteurs (sport, voie ferrée etc...)
- Services de proximité -*
- Schéma directeur pour :
 - . révision de P.O.S.
 - . orientation communale (commerces, services)
 - . valeur démonstrative auprès d'autres décideurs (Région, Conseil Général, S.N.C.F. etc...).

Un projet d'urbanisation comportant zone d'activités et de services est envisagé au sud de la voie ferrée. Dans ce cadre, le maître d'oeuvre aura soin de produire plusieurs simulations mettant en évidence la fonctionnalité et les enjeux des investisseurs ainsi que de la commune, sur la base d'un programme actualisé.

Une des simulations étudiera l'usage optimum de l'emprise S.N.C.F libérée (Déviation S.N.C.F parallèle à la déviation du C.D 945)

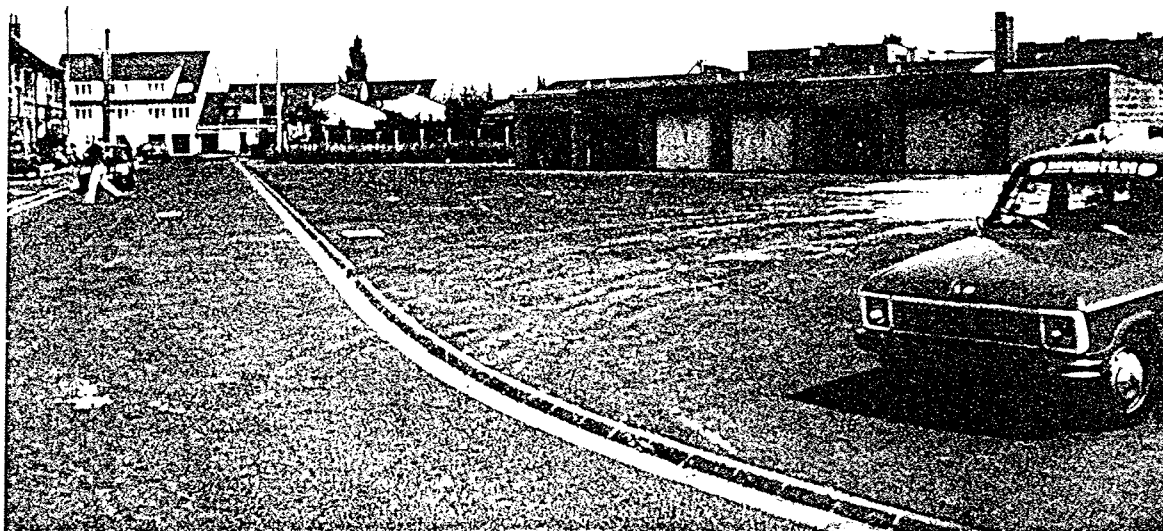
D - LOTISSEMENTS

1 - Appartenance à la commune

- liaisons au centre (piétons, auto)
- perception depuis le C.D. (lotissement Sud-Ouest de part et d'autre du C.D.).
- usage des berges de la Lawe en espaces verts de proximité, en promenade et liaison piétonne avec le centre.

2 - Règlement des problèmes internes et spécifiques à chaque lotissement

- hiérarchie des espaces
- esprit de quartier
- recherche de partenariat avec les maîtres d'ouvrage (SA. H.L.M. dans les procédures de rénovation)



E - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET ARTISANAL :

1- Signalétique commune à l'ensemble des activités présentes sur la commune. En particulier les entrepôts situés en bordure du C.D 945, à l'entrée de La Gorgue.

2- Séparation de l'usine Roquette et de la ville
Créations de lisières, à la limite entre les deux territoires, reprenant les mêmes exigences qualitatives pour la commune que pour l'entreprise sur chacun des deux registres urbain/ industriel. (Usage de l'eau envisageable)

3- Partenariat
Direction de Roquette.